



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la politique globale de la jeunesse.

(du 24 mai 2005)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le lundi 6 mai 2002, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de Fonds a accepté à l'unanimité un rapport du Conseil communal du 15 avril 2002 en réponse aux motions « Drogue et sécurité » et « Déstructuration du tissu social et nouvelles missions d'encadrement de la jeunesse ».

Ce rapport, en plus de réfléchir sur des principes et des modes d'actions à mettre en œuvre, proposait concrètement diverses actions liées directement à la sécurité dans notre ville ainsi que la création d'un poste de Délégué à la jeunesse.

Le Conseil communal a proposé alors de remettre après trois ans une nouvelle évaluation sur les actions entreprises ainsi que sur les projets à mener.

Le présent rapport répond aux questions et propositions soulevées alors, présente un compte rendu des actions menées par le Délégué à la jeunesse et les autres acteurs au sein de la Cité (première annexe à ce rapport), présente une politique extra-scolaire sur la base du rapport élaboré à l'attention du Conseil communal par le groupe de pilotage d'accueil extra-scolaire, (deuxième annexe) et vous fait part des réflexions et des orientations qui seront mises en place dans le cadre d'une politique globale de la jeunesse.

Une politique de la jeunesse ne saurait être figée dans le temps, il faut donc qu'elle s'adapte aux modifications subtiles de la société et par là même de sa jeunesse. Les grandes lignes d'une telle politique peuvent cependant être clairement énoncées.

La Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ) soulignait en 2004 un point qui, bien que semblant être une lapalissade, n'en est pas moins un des axes principaux de toute politique de la jeunesse : « *Les jeunes ne sont pas uniquement les adultes de demain, ils sont également la jeunesse d'aujourd'hui.* »

Fort de cette affirmation il faut être extrêmement attentif à la réalité d'ici et de maintenant des jeunes de notre cité.

La politique de la jeunesse doit également, et ce n'est pas en opposition avec ce qui a été énoncé plus haut, faire émerger les actions citoyennes des jeunes en lien avec le reste de la cité, afin de promouvoir chez les adultes qu'ils deviendront le sens de l'engagement et de la responsabilité. Une politique de la jeunesse est un formidable levier pour les générations futures et permet d'anticiper et de préparer les adultes de demain aux responsabilités qu'ils auront à assumer pour l'avenir.

La Ville de La Chaux-de-Fonds est extrêmement riche en associations, groupements, et sociétés intégrant une composante jeune à leurs activités, comme en témoigne l'étude sur l'accueil extra-scolaire effectué en mai 2005 et dont le rapport figure en annexe de ce document.

Elle a depuis longtemps eu pour effet la mise en place de programmes pour la jeunesse, soutenant des initiatives privées et initiant parfois elle-même de tels projets.

Dans le cadre de l'accueil, il suffit de citer la plus que centenaire maison d'enfants qu'est Sombaille Jeunesse, mais également le Foyer Jeanne-Antide ou la Maison des Jeunes.

Dans le cadre sportif et culturel, les diverses associations présentes sur le territoire communal ont toujours eu à cœur d'intégrer des jeunes et elles continuent de le faire, en jouant aussi un rôle primordial dans la cité.

Une volonté existe.

C'est pourquoi une politique de la jeunesse doit impérativement intégrer ces nombreux partenaires en soulignant avec eux l'importance des actions entreprises dans ce domaine.

Elle doit veiller à l'intégration harmonieuse des jeunes dans la société et permettre l'insertion de ces mêmes jeunes dans le monde des adultes.

Trois des axes principaux de la politique de la jeunesse que nous proposons sont : la promotion de la santé, le soutien aux projets des jeunes et le renforcement des liens intergénérationnels.

Ces axes doivent également s'inscrire dans l'optique de la réorganisation du dicastère des Affaires culturelles, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

La jeunesse de La Chaux-de-Fonds.

Un rapide descriptif des jeunes de notre cité s'avère nécessaire. Actuellement, en Ville de La Chaux-de-Fonds, on compte environ 400 personnes par année d'âge. Ils représentent entre 1 et 25 ans près de 27% de la population locale, et plus de 21% entre l'entrée dans la scolarité obligatoire et 25 ans.

Nous pouvons également évoquer « Le livre blanc de la commission européenne, un nouvel élan pour la jeunesse européenne », (novembre 2001) et qui décrit de manière synthétique qui sont les jeunes aujourd'hui. *« Les jeunes constituent un groupe en pleine mutation caractérisé par un accès à l'emploi et la fondation d'une famille plus tardive, des aller-retour entre travail et études, mais surtout par des parcours individuels plus variés que par le passé. L'école ou l'université ne joue plus le même rôle intégrateur. L'autonomie s'acquiert de plus en plus tard.*

Cela se traduit par un sentiment de fragilité de leur condition, une perte de confiance dans les systèmes existants et une certaine désaffection pour les formes de participation à la vie publique, mais aussi de participation aux organisations de jeunesse ».

- **Ils représentent aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds un peu plus de 9000 personnes entre 0 et 20 ans et sont pour 67 % confédérés, 33 % bénéficiant d'un permis d'établissement, ou d'un autre type de permis.**
- **Ils sont bien évidemment le miroir de la composition de notre cité.**

La répartition de cette population à l'échelle de la ville est différente selon les endroits, les cartes figurant en annexe 3 montrent bien les niveaux de densité à la fois selon les âges mais également selon les nationalités.

- **Ils sont hétérogènes et différents des adultes.**

Ces différences, en plus des aspects socioculturels, s'articulent également autour de l'âge.

Il est faux de mettre en parallèle les besoins des plus jeunes avec ceux des adolescents et des jeunes adultes.

Les choix qui concernent les jeunes enfants doivent être mis en lien avec la politique familiale, les besoins de ceux-ci y étant directement liés.

Pour les adolescents, il est parfois difficile et paradoxal de résoudre l'équation leur permettant de passer ce moment parfois conflictuel avec leurs parents, mais également de soutenir les parents afin de proposer une plus grande autonomie du jeune en lui permettant de s'insérer dans le monde des adultes.

- **Ils sont mobiles, physiquement et dans la communication.**

Ils se déplacent dans la cité et hors de celle-ci pour de nombreuses raisons.

Les programmes mis en place à La Chaux-de-Fonds peuvent aussi bien être adressés également aux jeunes des environs, Montagnes neuchâteloises, Franches Montagnes, Jura bernois et même France voisine.

Le bassin de population touché représente plus de 70'000 personnes, soit près de 20'000 jeunes.

Cette mobilité est différenciée en fonction de l'âge des jeunes, les plus petits étant canalisés par les déplacements des adultes, les adolescents et les jeunes adultes n'étant limités dans leurs déplacements que par les réseaux de communications existants.

La mobilité est également présente au niveau de l'information, les nouveaux moyens de communiquer, SMS, Blog, etc. sont monnaie courante chez les adolescents.

Ces éléments, aussi bien physiques que communicatifs, loin de simplifier les actions d'une politique de la jeunesse, la complexifient tout en l'enrichissant, ce qui justifie que ces programmes s'adressent à un bassin de population dépassant les frontières de notre ville.

- **Ils ont des projets qu'ils considèrent comme innovants.**

Même s'ils ont parfois été expérimentés par d'autres, leurs projets restent de nouvelles expériences pour eux. Il faut donc les soutenir pour mener à bien leurs desseins, par l'intermédiaire du Parlement des jeunes, du CAR ou du Délégué à la jeunesse par exemple, en permettant au plus grand nombre d'entre eux d'y accéder. Pour les plus jeunes d'entre eux, des programmes de mise en réalisation de projets doivent être mis en place, en saisissant l'opportunité offerte aux jeunes de s'exprimer dans le cadre des conseils des élèves. Ces projets, loin de s'adresser uniquement au monde de l'école pourraient permettre l'émergence d'actions telles que « Jugend mit Wirkung » (actuellement traduit par « la jeunesse s'engage ») qui fonctionnent avec satisfaction dans de nombreuses communes suisses alémaniques et qui permettent de mettre ensemble différentes générations autour de projets communs. Un soutien logistique pourrait être apporté par l'association Infoklick qui génère et coordonne un très grand nombre de projets Outre-Sarine.

- **Ils ont des besoins spécifiques qui ne sont pas toujours ceux des adultes.**

Les jeunes ne manifestent pas un intérêt naturel aux nombreuses offres culturelles.

Les musées, les théâtres, ont de la peine à faire entrer les jeunes dans leurs murs, ils bouderont donc parfois les offres proposées.

Il est donc illusoire de penser que si cette offre existe, elle sera forcément utilisée par ce public si particulier.

Là encore les différences d'âge sont significatives, les enfants suivent volontiers leurs parents dans des musées ou au théâtre, pour autant qu'un aspect ludique soit présent, mais y faire rentrer un adolescent seul, relève souvent de l'impossible.

Une volonté de mettre en lien les projets des jeunes et les acteurs institutionnels doit exister afin de rendre plus accessible les différents lieux culturels aux jeunes. Etablir des parallèles entre la culture dite alternative et celle parfois plus conventionnelle des musées et des théâtres, doit être l'objet de notre attention afin de ne pas faire s'opposer des formes d'art qui, si elles ne se ressemblent pas, visent souvent les mêmes buts dans le fond.

- **Ils ne se reconnaissent pas toujours dans le monde des adultes.**

Les règles, et les petits arrangements conjoints, l'incohérence des messages qui lui sont destinés, le formalisme des institutions, l'inadéquation parfois flagrante entre les rêves de formation et la réalité du monde du travail, l'inquiétude des adultes vis à vis de ses propres réalités, ne permettent pas toujours à la jeunesse de se projeter vers l'avenir de façon claire.

La multiplicité des formations et des emplois, la difficulté d'insertion socioprofessionnelle, la durée des études et la nécessité parfois de rester le plus (trop) longtemps possible chez les parents, vont à l'encontre de la construction nécessaire de son indépendance qui va de pair avec une responsabilité des jeunes dès l'adolescence.

- **Ils sont perçus comme étant différents par les adultes.**

La perception des jeunes vis à vis des adultes n'a fondamentalement pas changé depuis que la jeunesse existe..., ils sont perçus par la plupart comme sains et agréables pour le plus grand nombre d'entre eux mais manquant totalement de respect envers les adultes pour d'autres.

Les rapports intergénérationnels interviennent encore de façon assez positive à l'intérieur du cercle familial mais ils sont souvent beaucoup plus problématiques hors de celui-ci.

Il suffit de se plonger dans la littérature pour constater que cette vision n'a pas changé depuis Plin l'ancien ou Socrate, qu'elle perdure jusqu'à aujourd'hui et que les comportements excessifs des jeunes n'ont fait depuis que s'adapter à la norme établie par les adultes afin de bien évidemment, la transgresser.

La norme étant là pour être transgressée et les rites de passage ayant disparu, la grande difficulté est perçue par tous les spécialistes dans le fait que la disparition réelle ou supposée de ces mêmes normes a pour conséquence que les jeunes, n'ayant plus de repères clairs ne savent jusqu'où aller pour franchir le seuil de l'interdit.

- **Ils ont besoin de s'exprimer.**

Au-delà du langage « jeune », qui est passablement caricaturé par les médias, les moyens d'expression ne sont pas ceux des adultes.

L'expression de la jeunesse peut parfois passer par les voies classiques comme le Parlement des jeunes ou par des commissions permanentes mais seuls les mieux insérés ont les moyens de saisir ces voies, l'expression juvénile empruntant souvent des voies autrement plus difficiles à saisir pour les adultes et qui doivent être décodées pour être comprises.

Il faut absolument favoriser tous les moyens d'expression, sans y projeter nos a priori d'adultes, sans non plus vouloir absolument attendre des résultats que nous avons parfois de la difficulté à atteindre nous même.

- **Ils doivent participer à la politique de la jeunesse.**

Au-delà des représentations parfois alibi dans diverses organisations et bien que, comme les adultes, ils ne représentent pas un groupe homogène, les jeunes doivent être intégrés aux réflexions qui les concernent.

Un échange doit être maintenu entre les autorités et une représentation la plus large possible de la jeunesse.

Ils doivent véritablement être acteurs de cette politique qui doit être réalisée avec eux et non seulement pour eux.

Là encore il serait illusoire d'attendre une participation bien supérieure à ce que les adultes peuvent atteindre, la fougue et l'énergie des plus jeunes pouvant, parfois, compenser cet état de fait en permettant une mobilisation à des causes qui les touchent directement.

Les besoins des jeunes se résument notamment par les axes suivants :

- **Avoir de l'espace.**

Le sujet a été largement débattu lors des dernières rencontres de Bienne de la CFEJ (Commission Fédérale de l'Enfance et de la Jeunesse) et a montré à quel point les villes devaient s'interroger sur la mise à

disposition d'espaces que les jeunes peuvent investir en dehors des surfaces commerçantes et des halls de gare.

Toute la difficulté se résume à ne pas mettre en place des lieux alibis, (places de jeux équipées mais inutilisables à cause des nuisances sonores, espaces verts servant de toilettes aux canidés du quartier...) qui ne seront pas investis par les jeunes parce qu'ils ne les auront pas choisis, mais également de permettre l'accès à des espaces qui ne sont justement pas prévus pour ça (comment résister à l'attrait d'une place en centre ville disposant de mobilier urbain et de revêtement adéquat mais interdite à la pratique des plus populaires des sports de rues ?)

Il est également important de permettre l'accès aux infrastructures existantes aux jeunes, notamment par des accès à moindre coût.

- **Etre encadré.**

Les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un cadre clair à l'intérieur duquel ils peuvent expérimenter des projets, ne serait-ce que pour essayer de dépasser ce même cadre.

Il est illusoire de les laisser être totalement autogérés, la minorité de jeunes ayant le plus d'« outils » et par là même capables de bénéficier de ce type d'autogestion étant paradoxalement ceux qui en ont le moins besoin.

- **Etre soutenu.**

Il faut pouvoir permettre aux jeunes de concrétiser leurs projets. Cette aide doit être opérationnelle et financière, suffisamment souple pour pouvoir intervenir dans des délais brefs et prendre des formes variées.

Les adultes peuvent soutenir et accompagner les projets des jeunes, il suffit parfois d'un encouragement, d'un contact avec un adulte pour qu'une idée intéressante puisse voir le jour.

- **S'insérer dans le monde du travail ou des études.**

L'insertion dans le monde du travail est actuellement le facteur principal d'intégration dans le monde des adultes et il est également le facteur déterminant pour la cessation des conduites à risque liées à l'adolescence. Bien plus que les messages de prévention, l'insertion socioprofessionnelle réussie permet aux jeunes d'envisager l'avenir sans addiction.

Les difficultés des jeunes à trouver un emploi, les places d'apprentissage manquantes et les difficultés de réinsertion après un échec sont des obstacles très difficiles à vaincre par toute une partie des jeunes qui éprouvent déjà des difficultés au sortir de l'école obligatoire.

A ce jour près de 30% des personnes bénéficiant de l'aide sociale ont moins de 25 ans, principalement suite à des séries d'échecs au niveau scolaire ou/et professionnel.

- **Entendre des messages cohérents.**

Les jeunes ont besoins d'entendre des messages les plus cohérents possibles, afin de pouvoir se positionner et s'orienter. Ils n'ont que faire des messages de prévention s'adressant aux adultes ou qu'ils n'ont pas demandé et non traduits par des actes concrets, leurs réalités doivent être prises en compte.

Il est faux d'anticiper à tout prix les demandes des enfants en proposant des informations avant que les jeunes ne les demandent.

La responsabilité des adultes et la reconnaissance auprès des jeunes passe obligatoirement par une nécessaire cohérence entre nos actes et notre message.

- **Grandir dans une ville ouverte aux jeunes.**

Les jeunes ont besoin de sentir qu'ils sont véritablement et sans ambiguïtés les membres de notre communauté. S'ils doivent comprendre qu'ils ont une place dans le monde des adultes, ils doivent également pouvoir exister ici et maintenant en tant que jeunes.

Ils ont besoin de pouvoir développer leurs premières expériences publiques dans une atmosphère de tolérance, hors d'un mercantilisme et d'une compétition systématique.

Les organismes communaux, étatiques et para-étatiques dédiés à la jeunesse :

En plus d'un « état des lieux » détaillé et analysé, il est nécessaire de jeter un regard rétrospectif sur ce que la Ville a mis sur pied depuis quelques années en matière de politique de la jeunesse.

Bien avant les réflexions liées aux incivilités menées par le groupe « Violence », de nombreux programmes ont été mis en place pour et parfois avec la jeunesse de cette ville.

Il suffit pour cela de regarder comment les différents foyers de l'écolier, le foyer d'accueil de l'École secondaire, les structures éducatives mises en place par l'école, les nombreux ateliers d'animations gérés par le CAR ou le très dynamique Parlement des Jeunes fonctionnent.

Nous reprendrons en détail les différents historiques des institutions liées à la jeunesse plus tard en nous attardant ici sur l'exemple du Parlement des Jeunes de La Chaux-de-Fonds qui en est à sa deuxième vie et vient de fêter son cinquième anniversaire fin 2005.

Dès le début des années 90 un PJ est mis en place avec deux chambres distinctes, parlement qui ne cessera ses activités pour les plus âgés qu'en 1997.

Une volonté des jeunes de faire repartir ces activités et un soutien des autorités permettent la mise en place d'un nouveau règlement et d'un nouveau départ dès l'automne 2000. Il faut souligner alors la décision de mettre en place une fonction de conseiller pour le PJ, poste occupé

actuellement par le Délégué à la jeunesse. Ce poste a permis de résoudre passablement de problèmes, principalement de lien avec les autorités et les services, mais également d'assurer la pérennité du PJ en permettant à chaque nouveau comité de bénéficier de son appui.

Cet exemple est le signe parfaitement visible que les autorités de la Cité portent un regard attentif sur la jeunesse et qu'une mutuelle reconnaissance existe entre eux.

La volonté de l'actuel Parlement de créer le plus régulièrement possible un lien avec le reste de la population va dans le sens de projets intergénérationnels qui visent à une plus grande cohérence sociale et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Il est important de nommer ici quelques-uns des organismes s'occupant spécifiquement de la jeunesse et de mettre en avant leurs spécificités.

Comme pour les acteurs non-institutionnels, la politique de la jeunesse ne saurait exister sans ces spécialistes.

- **Au niveau de l'animation socioculturelle.**

Le Centre d'Animation et de Rencontre (CAR)

Le CAR avec ses trois sites (Serre 12, Ferme Gallet et Charrière 2bis) est un lieu d'animation et de rencontre ouvert sur la ville. Il offre une structure souple qui doit s'adapter à la demande des usagers, dans un climat de tolérance où la liberté d'expression est assurée.

Il propose des loisirs et des activités sur une base non lucrative. Il met en place des prestations complémentaires à celles offertes par les entreprises, les associations ou les pouvoirs publics. Il privilégie les offres accessibles aux personnes à faible revenu.

Le rôle des animateurs

Les animateurs socioculturels sont les moteurs de l'action d'animation. Leurs compétences professionnelles, leur connaissance du terrain et des réseaux socioculturels, leur capacité d'accueil, leur personnalité font qu'ils sont nécessaires pour les usagers et le fonctionnement des lieux d'animation.

La connaissance que l'animateur développe des besoins non satisfaits des quartiers et de la population lui permet de jouer un rôle de relais entre la population et les autorités et organes susceptibles de répondre à ces besoins.

Les animateurs du CAR travaillent sur deux axes prioritaires : l'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les

enfants et les adolescents, et l'action socioculturelle destinée à un public plus large, pour le renforcement du tissu social.

C'est à partir de ces lignes directrices que se conçoivent et se réalisent les projets d'animations spécifiques du CAR, visant l'objectif fondamental : la prévention des exclusions et des tensions sociales.

Les animations

Le public-cible du CAR se situe entre les 5-17 ans; des adultes fréquentent l'institution, occasionnellement en tant qu'usagers, plus souvent comme partenaires d'un projet d'animation ou aides bénévoles.

A travers une offre constamment renouvelée, tous les enfants de 5 à 13 ans, scolarisés à La Chaux-de-Fonds, ont la possibilité de participer à des animations à caractère ludique, créatif, sportif, culturel, pédagogique, à des prix abordables.

Parmi ces animations figurent les activités des mercredis après-midi, les vacances scolaires, les centres aérés, les camps à Arveyes. Le but de ces activités est d'offrir aux enfants à travers des moments de loisir et de plaisir des expériences favorisant la construction de leur personnalité et leur socialisation.

Ces activités visent à favoriser : la relation et la coopération, la découverte de l'autre, l'éveil de la curiosité face au monde qui nous entoure, l'expression de la créativité de l'enfant comme la découverte de ses potentiels et l'écoute active des besoins de l'enfant.

Pour les jeunes de 12 à 17 ans, les animateurs mettent à leur disposition un espace d'expression. Les ateliers d'expression évoluent à chaque nouvelle saison afin de répondre aux intérêts des usagers. Ces ateliers recouvrent différents domaines : chant, théâtre, flamenco, modern jazz dance, break dance et capoeira. Animés par des artistes, ces ateliers regroupent des participants de milieux et d'âges différents. C'est aussi un espace animé par les usagers.

Entres autres animations, citons en vrac : les activités en famille, qui se déroulent lors des week-ends autour des différents thèmes ; le Cyberthé, atelier intergénérationnel qui permet aux aînés de découvrir l'informatique en compagnie des jeunes moniteurs ; les animations dans différents quartiers de la ville pour créer des liens avec les habitants et élaborer en leur compagnie divers projets ; le Passeport-Vacances qui offre des activités aux enfants des deux districts du Haut durant les vacances d'automne ; des ateliers culinaires qui permettent aux usagers de découvrir des saveurs d'ailleurs.

Sous l'égide du CAR, s'est créé le Repas de l'Ecolier qui offre aux enfants des collèges primaires de l'Est de la ville, un accueil, un repas et un moment de détente. Cette expérience-pilote répond aux besoins de la population et nourrit la réflexion pour une future politique d'accueil extra-scolaire en Ville de La Chaux-de-Fonds. Signalons également à ce propos le soutien financier que la Ville apporte à la Maison des Jeunes.

Les animateurs n'œuvrent pas seuls. Ils recherchent la collaboration des usagers, favorisent leur expression ainsi que leur auto-organisation.

Rappelons à toute fin utile que l'animateur socioculturel n'est pas un éducateur spécialisé du point de vue de son mandat, mais il travaille en collaboration et en complémentarité avec d'autres acteurs sociaux, ainsi que divers organismes et services du canton et de la ville œuvrant pour la jeunesse à travers des réseaux de contacts. Dans ce sens, animer signifie aussi organiser des espaces de rencontre, de communication et d'échange, des lieux d'écoute et de médiation.

D'un point de vue général et notamment pour le Conseil de l'Europe, l'animation socioculturelle est une action sociale qui s'exerce au travers d'activités diverses au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social.

Elle participe à l'amélioration de l'environnement local, met sur pied des événements, propose des activités et contribue à mener à bien des projets. Toutefois ce n'est pas la nature de l'activité qui définit l'animation. Sa spécificité réside dans le fait que les participants aux diverses activités établissent entre eux des rapports dont découlent pour eux des bénéfices: l'activité elle-même, le développement personnel et le renforcement de leur réseau de sociabilité.

L'animation socioculturelle permet donc le développement des relations sociales de ceux qui y participent et l'augmentation de leur autonomie. Elle ne se définit donc pas uniquement par des activités dont on pourrait dresser la liste, ni par un degré d'implication de l'animateur professionnel. Elle se déroule tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un centre de loisirs.

Elle joue en outre un rôle de détection et d'orientation sociale dans les quartiers et dans la ville.

Enfin, l'animation socioculturelle offre des lieux où les personnes éprouvant des difficultés doivent pouvoir trouver écoute, aide, conseils, et orientation vers les appuis existants.

De façon générale, l'animation joue un rôle de prévention.

Il faut également souligner le travail effectué depuis longtemps par les Bibliothèques de jeunes de la Ville de La Chaux-de-Fonds, notamment dans les projets qui vont dans le sens d'aller au devant de la population et des enfants.

D'un point de vue de la mobilité et du bien être, et en adéquation avec le chapitre dédié à la santé, une importance toujours plus grande doit être apportée au soutien et à la coordination des actions mises en place par les sociétés sportives qui désirent s'investir plus avant avec les jeunes.

Les forces en présence existent, et une réflexion est en cours avec l'Office des sports pour étendre les différentes offres de découverte des activités sportives destinées aux jeunes et aux familles. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal a souhaité soumettre à votre Autorité, lors d'une même séance, le présent rapport ainsi que le rapport sur la politique sportive et celui sur les places de jeux.

- **Au niveau de la santé.**

Le terme santé doit être pris dans le sens de la déclaration de l'OMS (La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité) et selon la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

La population dite « jeune » peut se sentir parfois discriminée par rapport aux autres et a des besoins bien spécifiques. Il faut garder impérativement à l'esprit qu'une politique trop ciblée revient à enfermer les bénéficiaires dans un carcan stigmatisant et facteur d'exclusion. Il est important de veiller au contraire au bien être du plus grand nombre tout en ayant en permanence à l'esprit les groupes les moins représentatifs et les problématiques les plus pointues.

Il ne s'agit pas ici de se substituer aux programmes en cours, notamment ceux mis spécifiquement en place par et pour l'école, mais bien d'aborder des champs différents de la politique de la santé et de la prévention, qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire et de l'adapter plus spécifiquement aux actions adressées aux jeunes, notamment aux jeunes hors de la scolarité obligatoire.

Un énorme travail est assumé par le centre de santé scolaire qui suit tous les élèves de notre ville en âge de scolarité

Il comprend les secteurs médico-dentaires et a pour mission :

- De promouvoir la santé des enfants et des jeunes au sens du bien-être physique et psychique.
- De protéger la santé et le développement des enfants et des jeunes contre des menaces à leur intégrité et leur bien être.

Le Centre de santé scolaire met en place des actions de prévention, telles que :

- La prévention du Sida auprès des élèves de 9ème année sous forme de témoignage de personnes porteuses du HIV.
- L'intervention en classes de 1ère et 6ème année sur le thème du petit déjeuner, suivies de buffets petit déjeuner.
- L'intervention en classes de 4ème année sur le thème du sommeil.
- L'intervention en classes de 5ème et 8ème année sur les thèmes de la gestion des émotions et de l'éducation sexuelle.

- L'intervention en classes de 7ème année sur le thème de la qualité de vie et hygiène de vie.
- L'intervention en classes de 9ème année sur le thème des premiers secours.

Dans l'esprit du concept Santé dans les écoles de notre ville, qui vise à protéger et à promouvoir la santé des jeunes, les directions de l'École secondaire et du Centre de Santé scolaire ont mis en place une exposition intitulée « Espace en Forme ». Cette manifestation, consiste à réunir les Services et institutions qui oeuvrent pour la protection de la santé contre des risques dommageables pour la santé. Cette action permet de rendre visible ces services auprès de tous les élèves de 9ème année.

Par ailleurs, les infirmières scolaires et le médecin scolaire sont à disposition des enseignants, des directions d'écoles, des élèves et de leurs parents pour toute question liée à la santé. Leur rôle est également de prévenir les atteintes à la santé et limiter les conséquences sanitaires et sociales des maladies chroniques et handicaps.

Le Centre de Santé scolaire est attentif à toute évolution de la santé et établit des statistiques annuelles. A ce propos, l'augmentation significative de la surcharge pondérale les a amenés à réfléchir sur un concept de prévention du surpoids. Quelques actions ont émergé, dont voici les principales :

- La mise en place du pain récré à disposition de tous les élèves de l'École secondaire.
- La suppression des boissons fortement sucrées proposées par le boulanger, tels que le Coca-Cola et le thé froid.
- La mise en place du projet éq'kilo : projet d'accompagnement multidisciplinaire des familles ayant des enfants en surpoids.
- La promotion des activités physiques et sportives par le sport facultatif réservé aux enfants en surpoids.
- La mise en place de la semaine de camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids durant les vacances scolaires.

Le Centre de Santé scolaire reste une référence pour toutes les questions de maltraitance et est à l'écoute des élèves à ce sujet.

La FOPS (Fondation Promotion Santé) répond également, par le biais de ses actions et aux nombreuses campagnes mises en place, à une partie des questions que la population peut se poser sur la santé des jeunes.

Un lien existe entre le domaine scolaire et les acteurs de la prévention sur le territoire communal, la mise en place d'un programme « Les communes bougent » qui inscrit une réflexion globale et met en place des actions avec tous les acteurs au niveau d'une commune sur les thèmes de la prévention de l'alcool et des autres addictions peut être le prolongement des actions menées dans le cadre exclusif de l'école.

La Fondation neuchâteloise pour la prévention et le traitement des addictions travaille via le CPTT (Centre de prévention et de traitement des toxicomanies) et le CENEA (Centre Neuchâtelois d'Alcoologie) sur des projets spécifiquement adressés aux jeunes de notre Cité.

L'action « Be my angel tonight » liée aux risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues au volant ainsi que le projet du CPTT visant à travailler avec les jeunes et leurs parents confrontés aux problèmes de consommation de cannabis dans un lieu spécifiquement adressé à ce public doivent pouvoir être coordonnés par le service du Délégué à la jeunesse.

Même si des voix s'élèvent ici et là pour dénoncer les échecs de la prévention, notamment en lien avec les dépendances, il est du ressort des autorités politiques de montrer clairement leur volonté de ne pas baisser les bras devant des dossiers ayant une incidence sur l'avenir de notre société.

Il faut également souligner l'importance des données établies dans les rapports des études SMASH sur la santé des adolescents en Suisse et l'importance qui est donnée à l'intégration socioprofessionnelle comme facteur de bien-être.

Ces données doivent être intégrées à notre réflexion, en nous permettant de dépasser les débats forcément affectifs liés à la santé des jeunes.

Le travail sur les relations entre jeunes, entre jeunes et adultes et la prévention des problèmes de violence et d'incompréhension qui en découlent s'inscrivent, bien évidemment, dans cet axe.

Un certain nombre d'initiatives publiques ou privées voient le jour et il apparaît très clairement qu'un lien entre ces programmes est du ressort de la Délégation à la Jeunesse. C'est également la possibilité d'initier et de mettre en place des actions au niveau de la commune, avec l'aide des organes nationaux.

- **Au niveau des liens intergénérationnels.**

Un des défis de ce début de 21ème siècle tient notamment dans la capacité de notre société à recréer le lien entre les générations.

La Confédération, dans le cadre du Programme National de Recherche 52 (« L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation ») l'a bien compris et si ses objectifs vont vers une identification plus claire des problématiques, il n'en demeure pas moins que ces réflexions pourront apporter directement un certain nombre de réponses à nos interrogations.

Il apparaît comme primordial de ne pas laisser le fossé se creuser entre une population toujours plus âgée et une jeunesse en manque de repères.

Si des échanges ont lieu entre trois ou quatre générations dans le cadre de la famille, si ces liens sont encore très solides, hors du cadre familial, ces rencontres sont beaucoup plus rares.

Il faut intégrer dans ce thème tous les aspects d'intégration socioprofessionnelle en étant extrêmement attentif aux défis cruciaux que représente pour une société la bonne intégration des jeunes dans le monde du travail.

Les difficultés pour les jeunes de trouver un emploi, les difficultés pour les entreprises d'engager des apprentis, les trop nombreux jeunes en échec après une année de formation et le recours toujours plus tôt aux services d'aide sociale ne permettent pas à tous de se projeter dans l'avenir avec toute la sérénité dont ils auraient besoin.

Il faut là aussi renforcer les liens avec les structures existantes afin de permettre aux jeunes et aux professionnels de se rencontrer plus facilement pour résoudre au mieux les problèmes sur ce thème.

Les aînés comme les jeunes se privent d'échanges de savoir et de savoir-faire qui pourraient aider à résoudre de façon substantielle bon nombre de difficultés pratiques des uns et des autres.

Il est nécessaire de travailler avec des organismes comme l'INAG (Institut national Age et Génération) afin de proposer, avec les interlocuteurs en charge des dossiers liés aux liens intergénérationnels, des actions concrètes sur le terrain.

Des expériences comme le « Cyber-Thé » montrent que les deux populations sont gagnantes dans ces échanges et qu'il serait nécessaire d'intensifier ces pratiques à l'avenir, notamment dans l'accès aux nouvelles technologies de communication pour les plus âgés, mais également afin de mettre en place des programmes de mentors pour les plus jeunes.

Notre participation au réseau national et européen sur l'intergénération via le Délégué à la jeunesse et par l'apport de nombreuses villes où régions qui ont déjà expérimenté dans ce domaine, nous donne des moyens et des outils pour mettre en oeuvre des actions bénéfiques pour les jeunes mais également pour les adultes.

Il faut là encore souligner qu'un jeune qui s'engage dans un projet ou dans une action citoyenne a toutes les chances de pouvoir le faire par la suite dans sa vie d'adulte. A contrario il est illusoire de vouloir mobiliser des aînés qui ne l'ont jamais fait durant leur vie active.

Actions pour une politique de la jeunesse.

A la lumière des différents éléments qui nous font mieux saisir quels sont les jeunes aujourd'hui en Ville de La Chaux-de-Fonds, nous pouvons dégager des axes de travaux et prendre des options qui nous permettront de mieux répondre aux attentes des jeunes mais aussi des adultes.

- **Renforcer et soutenir avec l'Office des Sports et les Affaires culturelles les initiatives permettant d'intégrer des activités sportives et culturelles dans le cadre des activités extra-scolaires.**

Le rapport sur la politique d'accueil extra-scolaire en annexe de ce document, montre à quel point, en dehors du parascolaire que sont les foyers de l'écolier (12 foyers pour près de 300 élèves inscrits), du foyer d'accueil de l'Ecole secondaire (3 foyers ouverts pour environ 125 élèves inscrits) et des repas de l'écolier (plus de 3'000 repas en 2005), il sera toujours plus important de permettre de développer des activités extra-scolaires.

Ces activités, ne sauraient actuellement pas être totalement prises en charge par la Ville et il faudra impérativement faire le lien avec les différents acteurs culturels ou sportifs afin de coordonner ces différents projets qui, en plus de permettre aux enfants de nouvelles expériences, participent de la cohésion sociale. L'évolution de l'organisation de la vie familiale, particulièrement en ce qui concerne le fait que très souvent les deux parents exercent une activité professionnelle, oblige l'école à revoir sa politique des horaires scolaires trop différents d'une école à l'autre, voire d'une classe à l'autre, et la Commune à envisager des structures d'accueil autour de l'horaire scolaire.

De plus, le concept doit prendre en compte l'évolution récente des législations cantonales et fédérales en la matière.

Dans un premier temps, le groupe de pilotage d'accueil extrascolaire a souhaité contacter tous les acteurs œuvrant avec la jeunesse chaux-de-fonnière dans le but de connaître le fonctionnement de leur société, groupement ou institution, ainsi que leurs projets futurs. Cette prise de contact a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé aux sociétés sises à La Chaux-de-Fonds.

Une fois l'inventaire réalisé de ce qui existe déjà en matière d'encadrement de l'enfance, le groupe de pilotage a proposé un concept de coordination et de mise en synergie des organismes impliqués, tout en établissant un climat de communication avec les intéressés afin de favoriser les collaborations futures autour d'un projet élaboré de concert.

Le but est d'offrir aux parents la possibilité de concilier la vie familiale et professionnelle dans des conditions plus sereines qu'actuellement et de développer un concept d'encadrement de la jeunesse à La Chaux-de-Fonds selon les deux axes suivants:

- Premièrement mettre en place un concept d'accueil en marge de l'horaire scolaire (crèches, lieux d'accueil familial de jour, lieux de repas, cantines et foyers d'accueil). Le groupe est actuellement constitué et travaille à l'élaboration de ce concept.
- Deuxièmement proposer un concept d'accueil complémentaire (éducation, sport, culture, loisirs). Les différents groupes ne sont pas encore constitués.

Là encore la Délégation peut servir d'interlocuteur privilégié en raison de ses liens étroits dans le cadre d'un même dicastère avec les Sports et la Culture.

- **Mettre en place des programmes de promotion de la santé et de prévention à l'échelle de la Cité et soutenir ceux-ci.**

La FOPS est bien implantée dans les écoles de la Ville et représente un partenaire privilégié pour la coordination des différentes actions de promotion de la santé.

Des soutiens logistiques et financiers peuvent être obtenus via Radix (Promotion Santé Suisse) et grâce à la collaboration avec la Fondation Cantonale pour la Prévention et le Traitement des Addictions en inscrivant, par exemple, notre Cité dans le cadre de l'action « Les communes bougent ».

Ces actions, mise en place avec les acteurs cités plus haut doivent être coordonnées par le Délégué à la jeunesse.

- **Renforcer l'accès des jeunes auprès de la Délégation à la jeunesse.**

Il est important de pouvoir faire connaître mieux le service, son rôle de « plaque tournante » au niveau de l'information, ses possibilités de soutiens de projets auprès des jeunes, mais aussi son rôle d'observateur et d'interlocuteur privilégié auprès des adultes.

- **Favoriser l'accès au monde du travail des jeunes en rupture.**

Hors d'un alarmisme que nous réfutons, il faut être attentif aux difficultés que rencontrent une part, certes encore modeste mais en augmentation régulière, des jeunes qui sont en marge des structures existantes et en rupture complète avec le système classique d'intégration socioprofessionnelle. Toute la difficulté réside d'ailleurs à identifier ces jeunes qui ne sont répertoriés nulle part.

Un renforcement des liens avec les acteurs de terrain est nécessaire afin de pouvoir atteindre, dans les programmes que nous mettrons en place à l'avenir, le plus de jeunes possible et surtout dans ce cas, les plus en difficulté.

Une information plus précise doit être faite auprès des élèves du secondaire en abordant de façon directe les aspects complexes d'une entrée dans le monde du travail en cas d'échec scolaire.

Bien que la marge de manœuvre d'une commune dans cette problématique est restreinte, le Conseil communal accorde une grande importance à la problématique de l'insertion, constatant d'une part que cette question préoccupe aujourd'hui une grande partie des jeunes, qu'ils connaissent des difficultés dans ce domaine ou non, et d'autre part que les difficultés d'insertion peuvent être à la source de problèmes sociaux importants. Même si cette problématique ne relève pas prioritairement de la responsabilité du Délégué à la jeunesse, le Conseil communal entend prendre des initiatives dans ce domaine, en associant les services cantonaux et communaux compétents. Pour ce faire nous proposerons aux milieux intéressés de mettre en place un groupe de travail pour traiter spécifiquement de cette problématique.

- **Favoriser l'intégration des jeunes migrants.**

Il est nécessaire de favoriser l'intégration des jeunes migrants, notamment par l'accès au monde du travail, en travaillant de concert avec le Bureau du Délégué aux étrangers, mais également avec les autres acteurs que sont les communautés et les professionnels du sujet.

Des liens peuvent être faits avec le travail effectué depuis longtemps par l'école dans le cadre des rencontres avec le groupe enfants immigrés qui réunit, dans le cadre de l'école, des représentants des communautés et des enseignants.

Conclusion

Afin de poursuivre les nombreux efforts entrepris depuis la création du poste de Délégué à la jeunesse et pour pouvoir, d'une part, mettre en place la politique d'accueil extra-scolaire, et d'autre part renforcer et développer les collaborations existantes au sein de l'administration communale et au-delà, le Conseil communal entend donc :

1. Maintenir le poste de Délégué à la jeunesse
2. Redéfinir son cahier des charges en fonction des orientations nouvelles qui sont présentées dans le présent rapport.
3. Confirmer le Délégué à la jeunesse dans son rôle de conseiller du Parlement des jeunes.

4. Mener une réflexion sur une réorganisation au sein du dicastère des Affaires culturelles, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans le but de créer les conditions d'une collaboration et de synergie plus étroite dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la culture.
5. Mener une réflexion sur le rôle et les missions du CAR en s'appuyant sur un regard extérieur.

Le Conseil communal souhaite que les actions suivantes soient menées en priorités :

1. Poursuivre et renforcer le rôle de mise en réseau assumé par le Délégué à la jeunesse
2. Mettre en place la politique d'accueil extra-scolaire
3. Renforcer la présence du Délégué à la jeunesse « sur le terrain » car une politique évolutive dans ce domaine ne peut être conduite que grâce à des relations directes avec celles et ceux à qui elle s'adresse ainsi qu'avec les institutions et associations multiples qui s'en occupent
4. Au-delà des aspects purement organisationnels, promouvoir le sport et la culture auprès de la jeunesse en collaboration avec les services communaux, respectivement les associations, actives dans ce domaine
5. Veiller à intervenir en priorité dans les quartiers où la population « jeune » se concentre (voir cartes annexées)

D'autre part le Conseil communal doit également mener une réflexion sur le rôle et la composition du « groupe de pilotage du Délégué à la jeunesse ». A ce jour ce groupe est composé de la manière suivante :

- Le Conseiller communal en charge des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse (Président) et le Conseiller communal en charge de l'Instruction publique et des Affaires sociales (Vice-Président)
- Une représentante de l'école infantine, un représentant de l'école primaire, et une représentante de l'école secondaire
- Le Délégué à la jeunesse, un représentant de la police locale, le Délégué aux affaires culturelles, le médecin scolaire, le responsable du CAR, l'adjoint du Délégué aux Sports.
- De la Présidence du Parlement des jeunes

Il s'agit donc d'une structure lourde qui s'apparente plus à un lieu de large débat (législatif) plutôt qu'à un groupe de pilotage (exécutif). De plus aucune représentation politique n'est assurée. Or, pour le Conseil communal, et compte tenu de l'importance qu'il accorde à la politique de la jeunesse, il apparaît comme dommageable que les orientations prises dans ce secteur le soient sans l'apport de représentants politiques.

A ce jour cela fait plus de quatre ans, soit depuis l'adoption du rapport le 6 mai 2002 qui a conduit notamment à la création du poste de Délégué à la jeunesse, que le législatif communal n'a pas eu l'occasion (directement ou indirectement) de débattre des orientations prises en matière de politique de la jeunesse. Cette lacune a conduit à une incompréhension du rôle du Délégué à la jeunesse et à une méconnaissance du travail par lui accompli. Au surplus, et dès l'origine, une certaine confusion s'est installée entre, d'une part, les missions du Délégué à la jeunesse, et, d'autre part, celles d'institutions telles que le CAR, la médecine scolaire ou les écoles. Cette situation est également due à des relations parfois tendues au sein de l'Exécutif lors de la précédente législature. A ce jour les relations entre les partenaires sont tout à fait satisfaisantes et depuis le début de l'année des rencontres régulières ont permis de clarifier les choses et de jeter les bases d'un nouveau mode de fonctionnement constructif.

Afin de ne plus être confronté à ce problème, les réflexions du Conseil communal, à ce stade, plaident en faveur de la création d'une commission de gestion de la jeunesse (au sens de l'article 128 du règlement général) présidée par le Conseiller communal en charge de la Jeunesse et vice-présidée par celui en charge de l'Instruction publique, dans laquelle siègerait également, avec voix consultative, les représentants actuels ainsi que d'autres acteurs en lien directs avec la jeunesse. Un groupe de pilotage, issu de cette commission, assumerait les tâches concrètes qui lui seraient confiées.

Le Conseil communal entend débattre de cette question avec tous les intéressés et reviendra, cas échéant, devant votre Autorité avec une proposition de modification du règlement général et un projet de règlement de commission.

Conséquences sur les finances

Le maintien du poste de Délégué à la jeunesse ainsi que le 40% de secrétariat qui lui est attaché (poste partagé par ailleurs avec le CAR mais imputé dans le budget du Délégué) implique, selon le budget 2006, et sans tenir compte de mesures qui pourraient être prises dans le cadre du budget 2007 ainsi que des effets d'une réorganisation au sein du dicastère, le maintien au budget d'une somme d'environ CHF 210'000.- qui se décompose de la manière suivante :

1. Charges de personnel (délégué 100% + secrétariat 40%) CHF 155'000.- (charges comprises)
2. Biens, services et marchandises CHF 9'000.-
3. Subventions accordées (soutien aux projets) CHF 40'000.-

Il faut souligner que le non-remplacement du poste de conseiller au Parlement des jeunes (charge assumée dès lors par le Délégué à la jeunesse) a permis une économie de CHF 8'000.- au poste 115 (Parlement des jeunes). Rappelons également qu'à l'origine il était prévu de créer également un poste à 60% de collaborateur direct.

Il faut également souligner que l'abandon du poste de Délégué à la jeunesse aurait plusieurs incidences tout à fait négatives. Dans l'immédiat il signifierait l'abandon de plusieurs projets qui sont en voie de réalisation, il priverait les différents services concernés d'un répondant garant d'une vision globale de la politique de la jeunesse, il impliquerait le désengagement de la ville dans un domaine important et sensible. En outre, sans un Délégué à la jeunesse pour sa mise en œuvre, toute la politique d'accueil extrascolaire qui vous est présentée en annexe serait tout simplement abandonnée faute de moyens pour la mettre en œuvre. Au surplus le Conseil communal ne s'aventurera pas à chiffrer ce que coûte, ou ce que coûterait, à la collectivité le gel de différents projets qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique de prévention au sens large. Une lecture attentive des rapports de gestion des années 2003, 2004 et 2005 permet également de se faire une idée précise des tâches accomplies à ce jour.

Conséquences sur les ressources humaines

Outre le maintien de la dotation et les conséquences financières évoquées ci-dessus, aucune conséquence n'est prévisible à ce stade. La mise en place de l'accueil extrascolaire devra être supporté dans le cadre de la dotation et du budget existant. Le Conseil général et les commissions compétentes seront tenues informées des projets de réorganisation interne au dicastère, ainsi que des conséquences de ces dernières tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Les différents points permettant de décrire la jeunesse à La Chaux-de-Fonds correspondent également à la réalité locloise. La jeunesse des montagnes neuchâteloises se déplace et participe indifféremment aux activités organisées dans l'une ou l'autre des communes. Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont souvent considérées comme une seule agglomération. Pour la plupart des jeunes, se déplacer d'une commune à l'autre équivaut plus à changer de quartier que de cité. C'est pourquoi de jeunes chaux-de-fonniers utilisent une structure locloise comme l'ancienne poste, et c'est pour la même raison que de jeunes loclois font appel parfois au délégué à la jeunesse, participent aux activités du CAR, ou sollicitent l'appui du Parlement des jeunes de notre Ville.

Il faut encore souligner que la «carte vacances pour les 13-17 ans» et le «Coup de pouce pour majeur», pour ne citer que ces deux projets, sont actuellement largement diffusés au Locle.

Lors d'une journée en commun les Exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont convenu d'ouvrir de nouvelles voies de collaboration entre nos deux villes et ce notamment dans le domaine de la jeunesse. Les deux Conseillers communaux de chacune des localités en charge de la jeunesse devront rapidement se rencontrer afin d'évaluer ce qui peut, concrètement et rapidement, être fait. Un premier pas sera peut-être bientôt franchi puisque nous avons proposé à nos collègues loclois d'adhérer et de développer de concert le programme « Radix-Les communes bougent » évoqué plus haut.

Éléments relatifs au développement durable

La politique de la jeunesse ne doit pas se réduire caricaturalement à la politique de la jeunesse « qui va mal... ». Le rapport que nous vous soumettons ne tombe d'ailleurs pas dans ce travers trop fréquemment vu. D'un point de vue général la mise en place d'une politique de la jeunesse proactive, capable de s'adapter aux besoins changeants de la jeunesse, soucieuse des besoins de l'ensemble des catégories socioculturelles ou professionnelles qui la composent ne peut d'évidence que s'inscrire dans une vision de développement durable. Tant les aspects de prévention, d'animation que les champs d'intervention sur des problématiques plus spécifiques auxquelles sont confrontés une minorité des jeunes, doivent être pris en compte. D'une certaine manière, une bonne politique de la jeunesse peut se résumer à la mise en place d'une sorte d'agenda 21 de la jeunesse. Il s'agit dans les faits d'implémenter dans l'ensemble des services communaux, mais également chez les partenaires extérieurs, un réflexe « jeune ».

Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce rapport et vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexes :

1. Rapport du groupe de pilotage d'accueil extrascolaire : La politique d'accueil de la jeunesse à La Chaux-de-Fonds (1 ex. couleur par groupe, 1 noir/blanc par personne)
2. Tableau récapitulatif des tâches et propositions confiées dans le cadre du groupe violence
3. Cartes de la répartition des jeunes par classe d'âge et par quartier (1 exemplaire A4 couleur pour les membres du Conseil général)

Annexe 3



